



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion
Plénière **Mardi 09 Avril 2024**
en présentiel

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Stéphane BEGEL - Michel BOURNEZ - Thierry CORROYER - Gérard GEORGES - Thierry NAPPEY

Excusés : M. Michel MALIVERNAY - Nicolas VUILLEMIN

Assistent : Mme Manon VIF - M. Guillaume COLIN

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, **par le biais du module prévu dans Footclubs** jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

PROGRAMMATION DES RENCONTRES DES DEUX DERNIERES JOURNEES

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional.

La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

PROGRAMMATION DES RENCONTRES EN LEVER DE RIDEAU

Les coups d'envoi des rencontres de niveau ligue ou niveau district en lever de rideau doivent se faire à **12h00**.

PROGRAMMATION DES FINALES DE COUPES

Samedi 18 mai 2024 : Finales Féminines : U18F (14h) et Seniors F (17h) à DIJON (Astragale)

Dimanche 19 mai 2024 : Finales U14 (11h) / U15 (14h) / U16 (17h) à ST VIT (stade Christian DOUSSOT)

Lundi 20 mai 2024 : Finales Masculines : U18G (11h) / Intersport (14h) / Seniors M (17h) à DIJON (Astragale)

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 - CHAMPIONNATS

Match n° 26727520 : R1 Herbelin groupe C : 4 RIVIERES 70 – BAUME LES DAMES du 10 mars 2024

La commission prend connaissance de la décision de la Commission des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 21 mars 2024.

La commission donne match perdu par pénalité au club de BAUME LES DAMES (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club FC 4 RIVIERES 70 (3 pts ; 3 buts).

Match n° 25921545 : R1 Herbelin groupe A : FONTAINE LES DIJON - QUETIGNY du 10 mars 2024

La commission prend connaissance de la décision de la Commission des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 21 mars 2024.

La commission donne match perdu par pénalité au club de QUETIGNY (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club FONTAINE LES DIJON (3 pts ; 3 buts).

Match n°25906654 : R2 groupe A : NEVERS BANLAY – PARON du 6 avril 2024

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club de PARON.

La commission donne match perdu au club de PARON (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de NEVERS BANLAY (3pts ; 3 buts).

Amende : 80 Euros pour forfait déclaré

Match n° 25917941 : R3 groupe F : EXINCOURT TAILLECOURT – DANJOUTIN ANDE. MEROUX du 26 mai 2024

La commission prend connaissance de la demande du club de Danjoutin Andelnans Meroux pour désigner un délégué sur la rencontre.

Elle donne son accord et met les frais à la charge du club de Danjoutin Andelnans Meroux.

Match n° 25935067 : R3 groupe B : SUD FOOT 71 – PARAY USC 2 du 5 mai 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 4 mai 2024 à 17h30 au stade municipal à Marcigny.

Match n° 25930940 : R3 groupe E : ORNANS 2 – AUDEUX PEL. POUILLEY LES VIGNES du 14 avril 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 13 avril à 19h00 au stade André Brey 2 à Ornans.

1.2 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Tirage au sort des 1/4 de Finale de la Coupe Bourgogne Franche Comté qui se déroulent le Mercredi 1^{er} Mai à 15h00 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

BART (R2)	BESANCON FOOTBALL (N3)	MATCH 1
ST MARCEL (R2)	ENT. EF VILLAGES (R2)	MATCH 2
FC SOCHAUX MONTBELIARD 2 (N3)	USC DIJON (R1 HERBELIN)	MATCH 3
FC SENS (R1 HERBELIN°)	4 RIVIERES 70 (R1 HERBELIN)	MATCH 4

Tirage au sort des ½ Finales de la Coupe Bourgogne Franche Comté qui se déroulent le Mercredi 8 Mai 2024 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

VAINQUEUR MATCH 3	VAINQUEUR MATCH 4	MATCH 1
VAINQUEUR MATCH 2	VAINQUEUR MATCH 1	MATCH 2

1.3 – COUPE INTERSPORT

La commission met à jour le tirage au sort après avoir pris connaissance du classement des groupes B et C après résultats des rencontres en retard (sous réserves des procédures éventuelles).

Tirage au sort des 1/4 de Finale de la Coupe Intersport qui se déroulent le Mercredi 1^{er} Mai à 15h00 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

FC GRANDVILLARS 2	ASM BELFORT 2	MATCH 1
ST VIT 2	JURA SUD FOOT 2	MATCH 2
ORNANS 2	AJ AUXERRE 3	MATCH 3
JURA LACS 2	ASPTT DIJON 2	MATCH 4

Tirage au sort des 1/2 Finales de la Coupe Intersport qui se déroulent le Mercredi 8 Mai 2024 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

VAINQUEUR MATCH 4	VAINQUEUR MATCH 1	MATCH 1
VAINQUEUR MATCH 2	VAINQUEUR MATCH 3	MATCH 2

1.4 - REPORTS

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au DIMANCHE 28 AVRIL à 15h00

:

R2 groupe D :

- 25927550 : MELISEY ST BARTHELEMY – BART
- 25927552 : PAYS MAICHOIS - LARIANS MUNANS

R3 groupe B :

- 25930318 : SNID 2 – SUD NIVERNAISE 58 (samedi 27/04 à 18h30)

R3 groupe E :

- 25931354 : RC SAONNOIS – JURA DOLOIS 3 (samedi 27/04 à 20h00)
- 25931355 : NOIDANAIS 2 - FRASNE

R3 groupe F :

- 25917903 : LES ECORCES – BESSONCOURT ROPPE LARI. (samedi 27/04 à 20h00)

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au MERCREDI 1^{er} MAI à 15h00

:

R2 groupe D :

- 25927555 : LARIANS MUNANS – JS LURE

R3 groupe D :

- 26643132 : MONTMOROT – ROCHEFORT ATHLETIC

JEUNES

1.5- CHAMPIONNATS

Match n° 26311589 : U18R1 Laser Game Evolution : ASPTT DIJON – MACON UF du 30 mars 2024

La commission prend connaissance de la décision de l'arbitre de ne pas faire jouer la rencontre en raison de l'impraticabilité du terrain et la reprogramme à une date ultérieure.

Match n°27947690 : U15 Intersecteurs groupe B : LA JOUX NOZEROY – CHAMPAGNOLE du 23 Mars 2024

La commission prend connaissance du mail de l'arbitre de la rencontre qui s'est déplacé au stade de Mignovillard. Le club de La Joux Nozeroy a envoyé un mail à 10h37 pour signaler l'impraticabilité du terrain. L'arbitre estime le terrain praticable.

La commission donne match perdu par pénalité au club de La Joux Nozeroy (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de Champagnole (3pts ; 3 buts).

Match n° 27965729 : U13 intersecteurs groupe B : Fontaine d'Ouche – Gueugnon du 16 mars 2024

Pris connaissance du courriel de Gueugnon et rappelle le club de l'AS Fontaine d'Ouche à ses devoirs pour la bonne réception des adversaires.

Match n° 26311652 : U18R1 Laser Game Evolution : STADE AUXERRE – CHALON du 27 avril 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le mercredi 24 avril 2024 à 15h00 au stade de l'Arbre Sec 2 à Auxerre.

Match n° 27782726 : U14R1 Promotion poule B : LONS – JURA DOLOIS du 11 mai 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 27 avril 2024 à 14h00 au stade Plaine de Jeux à Lons le Saunier.

Match n° 27966659 : U13 Intersecteurs groupe A : COSNE - SENS du 13 avril 2024

La commission prend connaissance de l'accord entre les deux clubs pour inverser la rencontre le samedi 13 avril 2024 à 13h30 au stade Bacary Sagna à Sens.

Le match retour du 25 mai 2024 se déroulera à 10h30 à Cosne Cours sur Loire.

1.6 – COUPE BFC U18 CREDIT AGRICOLE

Tirage au sort des 1/4 de Finale de la Coupe U18 Crédit Agricole qui se déroulent le Mercredi 1^{er} Mai à 15h00 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

RACING BESANCON (U18)		ASPTT DIJON (U18) ou FC CHALON (U18)	MATCH 1
FONTAINE D'OUICHE (U17)		PONTARLIER (U18)	MATCH 2
AJ AUXERRE (U17)		VESOUL (U18)	MATCH 3
SENS (U17)		GUEUGNON (U18) ou STADE AUXERRE (U18)	MATCH 4

Tirage au sort des ½ Finales de la Coupe U18 Crédit Agricole qui se déroulent le Jeudi 9 Mai 2024 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

VAINQUEUR MATCH 4		VAINQUEUR MATCH 1	MATCH 1
VAINQUEUR MATCH 3		VAINQUEUR MATCH 2	MATCH 2

1.7 – COUPE BFC U16 CREDIT AGRICOLE

Tirage au sort des 1/4 de Finale de la Coupe U16 Crédit Agricole qui se déroulent le Mercredi 1^{er} Mai à 15h00 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

FC NEVERS (R2) ou AJ AUXERRE (R1)		PONTARLIER (R1)	MATCH 1
STADE AUXERRE (R2)		FONTAINE LES DIJON (R1)	MATCH 2
JURA DOLOIS (R1)		RACING BESANCON (R1)	MATCH 3
GJ SUD HAUTE SAONE (R2)		ASPTT DIJON (R1)	MATCH 4

Tirage au sort des ½ Finales de la Coupe U16 Crédit Agricole qui se déroulent le Jeudi 9 Mai 2024 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

VAINQUEUR MATCH 3		VAINQUEUR MATCH 2	MATCH 1
VAINQUEUR MATCH 4		VAINQUEUR MATCH 1	MATCH 2

1.8 – COUPE BFC U15 CREDIT AGRICOLE

Tirage au sort des ½ Finales de la Coupe U15 Crédit Agricole qui se déroulent le Mercredi 1^{er} Mai 2024 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

PONTARLIER		ASPTT DIJON	MATCH 1
JURA DOLOIS		RACING BESANCON	MATCH 2

1.9 – COUPE BFC U14 CREDIT AGRICOLE

Tirage au sort des ½ Finales de la Coupe U14 Crédit Agricole qui se déroulent le Mercredi 1^{er} Mai 2024 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

GRANDVILLARS		CHALON	MATCH 1
MACONNAIS UF		ASPTT DIJON	MATCH 2

1.5 – REPORTS

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au SAMEDI 20 AVRIL 2024 :

U15 Intersecteurs groupe A :

- 27964293 : COSNE – PARON

U13 Intersecteurs groupe B :

- 27965731 : GUEUGNON – DIJON

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au DIMANCHE 21 AVRIL 2024 :

U17R1 groupe A :

- 25927883 : COSNE – CHALON

U16R2 Promotion poule A :

- 27781980 : SNID - VAUZELLES

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au MERCREDI 1^{er} MAI 2024 à 15h00 :

U17R1 groupe B :

- 25932781 : BESSONCOURT ROPPE LARI. – CHAMPAGNOLE

U15 Intersecteurs groupe C :

- 27964714 : RC SAONNOIS – EXINCOURT 2

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au SAMEDI 4 MAI 2024 à 15h00 :

U13 Intersecteurs groupe a :

- 27966657 : FC NEVERS - SENS

2- FEMININE

SENIORS

2.1 – REGIONAL 2 F

Match n°27718702 : Régional 2 F : GJ/GSF DE L'ARCHE – BESANCON FOOTBALL du 30 mars 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 04 avril 2024.

La commission sportive valide le résultat de la rencontre.

Match n°27718710 : Régional 2 F : GRAND BESANCON FC – BESANCON FOOTBALL du 24 mars 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 04 avril 2024.

La commission sportive prend connaissance de la sanction donnant la perte du match par pénalité au club de BESANCON FOOTBALL (-1 pt, 0 but) et validant les buts inscrits par le club de GRAND BESANCON FC lors de la rencontre (1 pt, 0 but).

JEUNES

2.2 – U18F R1

Match n°27492146 : U18F R1 : Poule Promotion : DIJON UNIVERSITE CLUB – ALC LONGVIC du samedi 23 mars 2024

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club de DIJON UNIVERSITE CLUB. La commission donne match perdu au club de DIJON UNIVERSITE CLUB (0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de ALC LONGVIC (3 buts).

Amende : 100 Euros pour forfait déclaré

Match n°27492131 : U18F R1 : Poule Promotion : MONTCHANIN ODRA JS – ALC LONGVIC du samedi 30 mars 2024

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club de MONTCHANIN ODRA JS. La commission donne match perdu au club de MONTCHANIN ODRA JS (0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de ALC LONGVIC (3 buts).

Amende : 100 Euros pour forfait déclaré

Match n°27492086 : U18F R1 : Poule Promotion : SOCHAUX MONTBELIARD FC – DIJON ASPTT du Lundi 1^{er} Avril 2024

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club de DIJON ASPTT. La commission donne match perdu au club de DIJON ASPTT (0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de SOCHAUX MONTBELIARD FC (3 buts).

Amende : 100 Euros pour forfait déclaré

La commission informe les deux clubs que le match retour est automatiquement inversé du fait du forfait du club de l'ASPTT DIJON sur la phase aller du championnat.

Ainsi la Journée 13 : U18F R1 : Poule Elite devient SOCHAUX MONTBELIARD FC – DIJON ASPTT le Dimanche 05 Mai 2024 à 11h00 au stade du centre de formation à Seloncourt.

Match n°27492143 : U18F R1 : Poule Promotion : JURA STAD'FC – JURA DOLOIS FOOTBALL du 23 mars 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 04 avril 2024.

La commission sportive prend connaissance de la sanction donnant la perte du match par pénalité au club de ENT JURA DOLOIS FOOTBALL (-1 pt, 0 but) et validant les buts inscrits et les points acquis par le club de JURA STAD'FC lors de la rencontre (0 pt, 1 but).

2.3 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE CREDIT AGRICOLE U18F

Tirage au sort des 1/2 de Finale de la Coupe U18F Crédit Agricole qui se déroulent le Mercredi 1^{er} Mai à 15h00 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

RACING BESANCON (U18F R1 Elite)	-	STADE AUXERRE (U18F R1 Elite)	MATCH 1
FC SOCHAUX MONTBELIARD (U18F R1 Elite)	-	AS CHATENOY ROYAL (U18F R1 Elite)	MATCH 2

3- FUTSAL

3.1 – REGIONAL 1 FUTSAL

Match n°27895426 : Régional 1 Futsal : BESANCON SPORTING FUTSAL – FC DIJON CLENAY du 23 mars 2024

La commission prend connaissance de la décision de la commission régionale de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif du 28 mars 2024.

La commission sportive valide et confirme le résultat du match acquis sur le terrain.

Match n°27895434 : Régional 1 Futsal : HERICOURT S. GX – DIJON METORPOLE FUTSAL du 14 Avril 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre au jeudi 11 avril 2024 à 21h15 au gymnase Marcel Cerdan à Héricourt.

Match n°27989100 : Régional 1 Futsal : NEUILLY CRIM SENNECE. – RIOZ ETUZ CUSSEY du 11 avril 2024

La commission prend connaissance de l'impraticabilité du gymnase de Neuilly Crimolois à la suite des inondations en Côte d'Or, compte tenu de sa qualification en Coupe BFC FUTSAL et du classement des deux clubs dans leur poule (possibilité de montée en fin de saison) ; La commission sportive programme la rencontre sur les installations du club de RIOZ ETUZ CUSSEY.

La rencontre se déroulera donc ainsi : NEUILLY CRIM. SENNECE. – RIOZ ETUZ CUSSEY le jeudi 11 avril 2024 à 21h15 au gymnase Centre Inter. Rencontre à Voray sur l'Ognon.

3.2 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FUTSAL

Match n°28047233 : Coupe Bourgogne Franche Comté Futsal : EXINCOURT FUTSAL – HERICOURT S. GX du 15 avril 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre au lundi 15 avril 2024 à 21h15 à la salle Marcel Cerdan à Héricourt.

4- CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF

La commission rappelle les règles générales de ce challenge mises en place en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

CHAPITRE 2 – MALUS

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football applique l'Annexe 2 des RG de la FFF « Règlement disciplinaire et barème disciplinaire des sanctions de référence pour comportement antisportif ».

La Commission Sportive établira un classement tout au long de la saison sportive, au vu des sanctions prononcées par la Commission de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif, selon les modalités suivantes :

ARTICLE 36 Ter – CHAMPS D'APPLICATION

Les équipes et les faits pris en compte sont définis dans le tableau ci-après :

	Pénalisation des mauvais comportements
Domaine d'application	Totalité des matchs de championnats ayant eu un commencement d'exécution dans chacun des groupes
Compétitions concernées	-Championnats Seniors Masculins (R1, R2, R3) et Féminines (R1F, R2F) - Championnats Football Diversifié (R1 FUTSAL)
Assujettis pris en compte	Uniquement les licenciés inscrits sur la feuille de match

ARTICLE 36 Quarter – CRITERES DE CLASSEMENT

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 13 Equipes	Groupe de 12 Equipes	Groupe de 11 équipes	Groupe de 10 Equipes	Groupe de 8 Equipes et en dessous	Malus au classement
De 126 à 150	De 113 à 137	De 101 à 125	De 88 à 112	De 76 à 100	De 51 à 75	Un (1) point
De 151 à 175	De 138 à 162	De 126 à 150	De 113 à 137	De 101 à 125	De 76 à 100	Deux (2) points
De 176 à 200	De 163 à 187	De 151 à 175	De 138 à 162	De 126 à 150	De 101 à 125	Trois (3) points
		Et ainsi de suite ...				
		Limitation à 12 points de retrait par équipe par saison				

RETRAIT DE POINTS

Il est précisé que pour les groupes intermédiaires (impairs), pour la base de retrait de points, il conviendra de recourir à un calcul basé sur le principe de proportionnalité,

CAS PARTICULIERS

En cas de sanctions par un/des retrait(s) de point(s) par la Commission de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif, la méthode d'application sera la suivante :

1. Maintien du retrait de point(s) décidé par la Commission de Discipline et TIS,
2. Calcul du barème en ne tenant pas compte du match ayant entraîné le retrait de point(s) décidé par la Commission de Discipline et TIS,

Un avertissement y compris 3 ^{ème} avertissement entrainant le match de suspension	Un (1) point
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	
Suspension à temps	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple – 18 mois de suspension = (150 + (80 :2)=190 points)
Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) points
Autres sanctions listées aux articles 4.1.1 et 4.1.2 du Règlement Disciplinaire	De cinq (5) points jusqu'à l'exclusion du challenge de l'Esprit Sportif à l'appréciation de la Commission Discipline.

3. Calcul du malus découlant du barème,

4. Somme du retrait de point(s) direct et du malus, ne pouvant pas excéder 12 points de retraits.

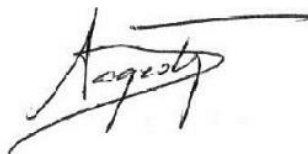
**Retrait de point(s) appliqué au classement
au 9 avril 2024 –
(sous réserve des procédures en cours)
(avec rappel des points au classement du Challenge de
l'Esprit Sportif MDS)**

Division	Clubs	06-févr	09-avr	mai	juin	TOTAL
R1 Herbelin (groupe à 13)	FC Noidanais		2 -142			2
R2	FC Montceau 2	12 -1 774				12
R2	Quetigny 2	1 -101				1
R2 (groupe à 11)	Besançon Football 2		1 -92			1
R2 (groupe à 11)	St Jean de Losne		1 -92			1
R2 (groupe à 11)	Château de Joux		1 -95			1
R3	Jura Dolois 3	1 -106				1
R3	Team Montceau	3 -163				3
R3	Sennecey le Grand		1 -104			1
R3	FC Mâcon		1 -108			1
R3	Exincourt Taillecourt		1 -114			1
R3	Audeux Pel. Pouilley les Vignes		1 -122			1
R1 Futsal	Herisport Futsal		1 -61			1
R1 Futsal	Futsal Dijon Métropole		1 -70			1
R1 Futsal	Futsal Club Dijon Clénay		2 -84			2

Transmission tardive :

VALDAHON VERCEL : amende de 20 Euros (U14R1 Promotion poule C match n° 27782791)

**Le Président Commission
Régionale Sportive**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nageotte', with a long horizontal stroke extending to the right.

Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et 3de délai prévus aux articles 188 et 190 des Rèlements Généraux de la Fédération Française de Football